

Version Internet

Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section
Académique du SNETAA FO
n° 161 - janvier 2011



161

SOMMAIRE :

- *p.1 : Editorial
- *p.2 Appel à la grève pour le 15 12 2011
- *p.3 : La Vie syndicale académique
- *p.4 : Fiche avancement d'échelon

Réforme de la notation : le diable est dans les détails.

Quelle est la réalité de cette contre-réforme ? Le principe retenu dans le projet de décret met en place une grille d'avancement unique qui correspondrait à un avancement à l'ancienneté dans la grille utilisée aujourd'hui. Le chef (d'établissement) deviendrait le seul évaluateur et accorderait chaque année, suite à un entretien professionnel, une réduction du temps de passage entre deux échelons. Celle-ci pourrait être de cinq mois pour 30% des enseignants, 2 mois pour 50% et rien pour les autres. Enfin cela correspondrait à peu de chose près au système d'avancement actuel. Mais il n'en est rien car les critères retenus pour être promu plus vite sont bouleversés :

Quatre grands axes d'évaluation seraient mis en avant :

- 1 la capacité à faire progresser ses élèves (quel en est l'instrument de mesure ?),
- 2 la compétence dans sa discipline ou son apprentissage (quelle est celle du chef d'établissement s'il ne connaît pas votre discipline ?) Il est probable que l'un de vos collègues dans votre discipline (caporal de service), se transforme en évaluateur, sur lequel s'appuierait le chef d'établissement,
- 3 la pratique professionnelle collective, autrement dit la capacité à travailler en équipe (va-t-on vers un formatage des pratiques et quelle part reste-t-il à la liberté pédagogique de chacun ?) et enfin
- 4 la qualité du cadre de travail terme un peu flou qui pourrait correspondre à la capacité de chaque enseignant à faire respecter les règles de vie entre élèves (le critère retenu tiendra-t-il compte de la diversité de nos publics et de leurs parcours ?). Un 5ème critère n'est pas dit : quelle est l'orientation politique, religieuse ou philosophique de votre évaluateur qui vous valorisera dans ce sens ! L'évaluation laisse libre place à cet arbitraire et est un nouveau levier anti laïque et anti républicain !

En fait se cache sous cette réforme la remise en question non seulement du statut des personnels, mais aussi celle de la liberté de l'enseignant dans l'exercice de sa profession, dans sa classe, dans son établissement face au chef d'établissement; c'est la laïcité de l'Ecole publique qui est remise en cause... c'est aussi l'instauration de l'arbitraire instauré en principe d'avancement. Si aux yeux de certains les règles d'avancement peuvent paraître lourdes, (lequel d'entre nous ne pense pas avoir été très méritant dans son activité professionnelle, voire plus que certains autres qui le font savoir publiquement ?) parfois même quelquefois injustes au regard des efforts que chacun pense avoir consenti dans son métier et auprès de ses élèves, elles ont au moins le mérite d'être connues de tous et de s'appuyer sur un principe d'égalité républicaine quel que soit le lieu où l'on exerce en France. Changer les règles c'est faire croire à chacun qu'il va avancer plus vite alors que les différences entre collègues ne feront que croître sans pour autant reposer sur une égalité de traitement. On peut même supposer qu'au gré des changements de proviseur la valeur professionnelle de certains s'en trouverait changée sans raison particulière. Penser que l'on est forcément meilleur que son collègue et que l'on doit avancer plus vite que lui c'est flatter les égos et jouer le jeu de la division avec une Administration qui n'attend que cela pour dégrader nos conditions de travail et de salaire.

La seule réponse qui vaille face à de tels projets c'est de les refuser et d'exiger immédiatement une revalorisation salariale pour tous en augmentant la valeur du point d'indice.

Dans les services publics d'Education nous devons rejeter la logique d'introduction des méthodes de l'entreprise privée, non laïques, qui imposent des objectifs intenables sans fournir les moyens nécessaires à la réussite des élèves qui nous sont confiés. La seule réponse immédiate c'est la participation à la journée d'action intersyndicale le 15 décembre 2011 pour s'opposer au projet de réforme de la notation et de l'avancement des enseignants.

Angoulême, 1 décembre 2011
Henri Lalouette, Secrétaire académique,

FNEC FP

FO
la force syndicale

SNFOLC
FO
la force syndicale

Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle

SNFOLC
FO
la force syndicale

snetaa
ED

Projet de décret sur l'évaluation

**= agression contre les personnels
et leur statut**

- **Non à l'arbitraire local**
- **Non à avancement d'échelon décidé
par le chef d'établissement.**
- **Avancement, tous perdants !**

Une seule exigence :

**le retrait pur et simple
du projet de décret sur l'évaluation !**

***Tous en grève
le 15 décembre***

Signons la pétition intersyndicale via internet sur :
<http://retraitduprojetevaluation.net/>

Site internet de notre section académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>

P. 2

La Vie syndicale académique du SNETAA

Réunions retraités et « retraitables »

Le **Mercredi 11 janvier 2012** une réunion «préparer sa retraite » se tiendra au LP Rostand à Angoulême (86). Tous les collègues, proches de la retraite ou intéressés par ce sujet sont invités à y participer à partir de 14h30.

Le matin Jacques CRETEL, chargé de ce secteur au secrétariat national du SNETAA sera présent (10h00) avec **les retraités actuels** pour débattre de leurs revendications cette journée.

Le repas de midi, (réservations par Gérard Grangeteau), sera pris en commun avec des membres du secrétariat académique.

Contact : gerard.grangeteau@wanadoo.fr

Réunion des enseignants contractuels

Une réunion des Enseignants non titulaires, Contractuels se tiendra le jeudi 22 mars 2012 au LP Auguste Perret à Poitiers (86) .

Pour y assister inscrivez-vous dès maintenant par snetaa.poitiers@free.fr afin de recevoir une convocation.

Pierre-Guillaume Texier

Aux collègues enseignants non titulaires,

Pensez à remplir vos dossiers de renouvellement aux fonctions de professeur contractuel sur le site de l'académie de Poitiers « LILMAC » et faites parvenir vos futurs vœux afin qu'ils soient défendus par le SNETAA le jour des affectations et que vous soyez informés des résultats.

Quelques dates importantes : Ouverture de LILMAC (inscription des vœux pour la prochaine rentrée 2011) du 15 février au 30 mars 2012.

Le 6 juin 2012, le SNETAA FO et les SNFOLC siègent à la CCP des enseignants non titulaires pour l'avancement, la notation, le passage en CDI et les fins de fonction. Contactez votre syndicat pour être informés de ce qui vous concerne.

Le Groupe de Travail pour les affectations des non titulaires rentrée 2011 se tiendra les 10 et 11 **juillet 2012** et pour les personnels non affectés à la 1ère session des affectations, une 2ème session se tiendra les **24 et 27 aout 2012** .

Pierre-Guillaume Texier, élu du SNETAA à la Commission Consultative Paritaire des Contractuels de l'Académie de Poitiers : **06 73 68 33 82** et sa suppléante SNFOLC : **Nathalie Delbois-Fontalavie**
pierre-guillaum.Textier@ac-poitiers.fr

A.I.S. / A.S.H.

Le jeudi 16 février 2012 se tiendra à l'EREA de St Aubin le Cloud (79) une réunion « AIS ASH »

Des collègues exerçant en SEGPA et en EREA des 4 départements pourront débattre des problèmes spécifiques à ce secteur avec des membres de l'équipe académique et préparer les futurs conseils académique et national du SNETAA.

Sur place catherine.izambard@libertysurf.fr

Romuald Carry romuald.carry@wanadoo.fr

Thierry Gregor thierry.gregor@wanadoo.fr

Conseil National et Conseil Académique

Le Conseil National du SNETAA (FO) se déroulera dans l'académie de Strasbourg du 2 au 5 avril 2012. Il sera précédé par notre Conseil académique prévu le jeudi 15 mars au LP de l'Atlantique à Royan (17).

Collègues en difficultés :

Vous avez déposé une demande pour les mouvements Inter et/ou Intra relevant d'un dossier Médical ou Social, vous êtes stagiaires MDPH (Travailleur Handicapé), vous êtes concernés par une demande de réadaptation ou réemploi, ou bien par une décision relevant des comités médicaux départementaux ou académique, ou bien encore vous êtes confrontés à des difficultés au travail (harcèlement , ...) :

Contactez au SNETAA de l'académie : **Sophie Texier**
05 49 03 23 41 ou **Ludovic Athenour** 06 62 62 22 55

Histoire du syndicalisme.

Une formation syndicale académique est proposée à Poitiers le mercredi 18 avril 2012 à 14h.

Elle permettra d'éclairer la recomposition syndicale actuelle via les prismes de l'Histoire du syndicalisme et de la Laïcité.

Pour y assister inscrivez vous dès maintenant par mail snetaa.poitiers@orange.fr afin de recevoir une invitation avec le lieu de cette formation.

Yves Henri Saulnier

Je souhaite m'inscrire pour participer à :

- Réunion A.S.H le jeudi 16 février 2012
- Infos Retraites mercredi 11 janvier 2012
- Réunion CTEN jeudi 22 mars 2012
- Formation Histoire SN mercredi 18 avril 2012

Nom et Prénom :

Besoin d'une convocation (oui / non)



Compléter le 1er cadre et renvoyer cette fiche syndicale au siège académique du SNETAA FO : Henri Lalouette 23 rue Emile Zola 16340 L'ISLE d'ESPAGNAC accompagnée d'une enveloppe timbrée.

Les CAPA consacrées aux promotions d'échelon se tiennent traditionnellement à la fin du mois de janvier. Tous les « promouvables » sont invités à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA. Pour être informé (e) de votre éventuelle promotion vous pouvez renvoyer au secrétariat académique la fiche syndicale ci-dessous.

Nom : Prénom :

Discipline : Affectation actuelle :

Echelon actuel : depuis le :

Obtenu : au grand choix au choix à l'ancienneté par reclassement

Note Pédagogique au 31/08/2011 sur 60 : date de l'inspection

Note Administrative au 31/08/2011 sur 40 :

TOTAL sur 100 : Date de naissance :

Adresse complète :

.....

Réponse : La Commission Administrative Paritaire Académique compétente pour l'examen des promotions d'échelon s'est réunie ce jour au Rectorat de l'Académie de Poitiers.

TU ES PROMU(E) au.....échelon des PLP

- Au grand choix avec effet au
- Au choix avec effet au
- A l'ancienneté avec effet au

Ta note globale sur 100 :

Note du dernier promu au échelon :

- Au Grand Choix :
- Au Choix :

TU N'ES PAS PROMU(E)

Tu ne figures pas sur la liste des promouvables.

Ces informations ne sont données qu'à titre officieux et confidentiel. Un arrêté rectoral officialisera ta nouvelle situation.

Les commissaires paritaires académiques SNETAA